

# DÉMOCRATIE ET INSTITUTIONS

À la recherche de NOTRE CAUSE COMMUNE :  
instituer nous-mêmes la puissance politique qui nous manque

## ESSAI POUR UN CONTRÔLE POPULAIRE DES INSTITUTIONS

et par voie de conséquence, un contrôle populaire des lois et de l'application des lois :  
un contrôle populaire de la police, de la justice et de l'armée, des fonctionnaires,  
des médias, de la monnaie, de la science, des services publics...  
Donc un contrôle populaire permanent de tous les représentants du peuple.

Extrait :

## FORCE ET ENJEUX DE LA CONSTITUTION

Salut 😊

« **Démocratie et Institutions** », premier épisode d'une série de courtes vidéos (5-10 min) sur le thème « **une démocratie, ça s'institue** », qui vont utiliser un **format** un peu particulier : je tourne tout ça chez moi, tranquillement, tout seul, je parle à une machine, je n'ai pas l'habitude, ce n'est pas facile, il faut régler plein de problèmes techniques en direct, ce qui me déconcentre beaucoup, mais cette façon de faire me donne la possibilité de m'accompagner avec un plan, qui pourra vous aider à fixer vos idées, à suivre mes raisonnements, à garder une vue d'ensemble sur points étudiés ; et puis moi aussi, ce plan va m'aider : à ne rien oublier et à prendre les choses dans l'ordre... Enfin on verra, vous me direz si c'est pénible ou si ça va.

Plus que jamais, **nous avons besoin d'une cause commune, sur laquelle nous pourrions fonder notre coexistence pacifique durable. Au lieu de ça, pour l'instant, nous nous déchirons, nous nous disputons sans arrêt selon des clivages partisans : les partis nous jettent les uns contre les autres, on dirait qu'il nous est impossible d'éviter la zizanie**, et même, ces temps-ci, l'hystérie fanatique... Toutes ces disputes pour rien, pour absolument rien, puisque ce n'est jamais nous qui voterons les lois...

Je prends souvent **l'image de la prison** : je nous vois comme **des prisonniers (politiques)** dans une cellule, tous agrippés aux barreaux de la fenêtre, en regardant le monde libre dehors à travers des grilles et en **nous disputant pour savoir ce qu'il faudrait faire** dans ce monde extérieur : « il faut aller à gauche » disent les uns, « pas du tout il faut aller à droite ! » répondent les autres, « salauds d'extrémistes, c'est au centre qu'il est urgent d'aller ! », etc. Et personne d'entre nous ne prête la moindre attention au fait que **ces DISCUSSIONS LÉGISLATIVES (à propos des lois qu'il faudrait voter) sont parfaitement STÉRILES puisque, de toutes façons, CE N'EST PAS NOUS QUI DÉCIDONS**, ce n'est pas nous qui votons nos lois. **Et pendant ce temps, derrière nous, la porte de la prison (que nous négligeons sottement) est ouverte** : elle n'est pas fermée à clef, il suffirait de la pousser pour s'évader. Mais elle est lourde, c'est vrai, et elle donne l'impression d'être fermée : aucun individu, ni même aucun parti, ne peut la pousser à lui seul : il faut nous y mettre tous ensemble, vraiment ensemble, oubliant quelque temps nos disputes législatives pour nous unir dans un moment constituant : ainsi **unis, nous pourrions nous évader sans difficulté. Et puis, une fois libres, on disputera dehors pour savoir ce qu'il convient de faire, sans doute « loi par loi » et pas en bloc comme aujourd'hui.**

Ce moment très important, où nous allons pousser **ensemble** sur la porte de notre prison pour en sortir, c'est « **le processus constituant** », ce moment où les individus d'une population (même toute

petite, comme des gilets jaunes sur leur rond-point ou les villageois d'une commune) **réfléchissent ensemble et décident des règles de leur représentation**. Ces règles de représentation qui « constituent » des êtres humains en un « peuple » s'appellent leur « constitution ».

**Et voilà donc cette cause commune**, que je cherche depuis 2005 et que j'ai trouvée : ce qui nous rassemble, c'est **notre impuissance politique** ; que nous soyons de gauche, de droite, du centre ou d'ailleurs, **nous ne pouvons décider de rien**, nous ne sommes pas citoyens, nous n'avons pas de constitution digne de ce nom. Et **notre cause commune, c'est d'apprendre à instituer nous-mêmes la puissance politique qui nous manque** pour imposer la paix, la justice et la prospérité.

**Alors, à quoi sert une constitution ?** Pour vivre ensemble en paix, sans craindre « la loi du plus fort », les sociétés humaines ont imaginé et mis en place des INSTITUTIONS, c'est-à-dire des règles supérieures qui s'imposent à tous, et notamment aux plus forts, pour empêcher chacun de nuire au bien commun. Ces institutions mettent donc en place **des pouvoirs utiles** (pour produire le droit), **mais aussi très dangereux** : pour nous protéger aussi contre les pouvoirs abusifs, les institutions servent donc (et c'est même sans doute leur fonction la plus importante) à **limiter et contrôler les pouvoirs**.

Théoriquement, c'est une sacrée bonne idée : **créer une puissance publique plus forte que le plus fort d'entre nous, pour empêcher les forts de dominer arbitrairement (injustement) les faibles, tout en interdisant aux pouvoirs institués d'abuser de leur pouvoir**, tout ça pour servir le bien commun (les intérêts de tous), ça devrait bien fonctionner.

Et pourtant, ça ne fonctionne pas du tout... C'est parce que CETTE IDÉE GÉNIALE DE CONSTITUTION NE PEUT FONCTIONNER **QUE SI L'ON ÉVITE ABSOLUMENT QUE CES RÈGLES SOIENT ÉCRITES PAR CEUX DONT LA CONSTITUTION EST CENSÉE NOUS PROTÉGER...**

Sinon, si on laisse les plus forts (ou les représentants) écrire les institutions, la force des forts va être encore redoublée par la puissance publique qui sera mise à leur service au lieu d'être mise au service du bien commun. Et alors le risque d'arbitraire et d'injustice va redoubler au lieu de disparaître.

Et c'est précisément la situation actuelle des peuples du monde entier.

Ce sont donc les simples citoyens (ceux qu'on appelle souvent « le peuple ») qui devraient impérativement contrôler leurs propres institutions : le contrôle des institutions doit être **POPULAIRE ET PERMANENT**.

**Je vais donc plaider, dans cette série de vidéos, pour un contrôle populaire des institutions**, au plus haut niveau du droit, ce qui entraînera naturellement, mécaniquement, par voie de conséquence, **le contrôle populaire** de tous nos **représentants** (les élus, les ministres, le président, les maires, tous les fonctionnaires...), le contrôle populaire de tous les **pouvoirs** (la police, la justice, l'armée, les médias, la banque, la science...), et le contrôle populaire de toutes les **normes** de droit (les lois, les décrets, les arrêtés, les ordonnances, les traités...).

Il s'agit, pour que les droits théoriques deviennent enfin des droits réels, d'**instituer nous-mêmes « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »**.

On va tâcher, dans cet essai, d'inviter chacun à d'abord **COMPRENDRE CE QUI NE VA PAS (A)** en matière institutionnelle, puis à **CONNAÎTRE LES ALTERNATIVES (B)** institutionnelles, et enfin à **AGIR (C)** en matière institutionnelle :

\* \* \* \* \*

## A – COMPRENDRE CE QUI NE VA PAS : LE PIÈGE INSTITUTIONNEL

Pour comprendre « ce qui ne va pas » en matière institutionnelle, il faut d'abord comprendre comment les institutions devraient fonctionner, **qu'est-ce qu'une bonne constitution** (1), et ensuite décrire les **graves problèmes de société qui naissent — ou perdurent — du fait d'une mauvaise constitution** (2) :

### 1 – QU'EST-CE QUE LA CONSTITUTION ?

En rédigeant librement une constitution commune, en décidant souverainement comment elle veut être représentée politiquement, **une multitude** devient **un peuple**.

Une constitution digne de ce nom peut être vue comme **un « contrat social »** (a) doté d'une force juridique supérieure et présentant des enjeux politiques majeurs, et ce contrat doit respecter quelques **grands principes** (b) que tout citoyen digne de ce nom devrait connaître :

#### a – UN CONTRAT SOCIAL ENTRE CEUX QUI VEULENT ÊTRE REPRÉSENTÉS fixant les règles de leur représentation

**Une constitution est une règle supérieure commune acceptée par tous** — d'abord au départ et ensuite chaque fois qu'elle est corrigée — pour aider les individus à ne pas s'entretuer et même à vivre en paix malgré les inévitables oppositions d'intérêts parfois très contradictoires.

On l'a dit en introduction, pour vivre ensemble en paix, sans craindre « la loi du plus fort », les sociétés humaines ont imaginé et mis en place des INSTITUTIONS, c'est-à-dire des règles supérieures qui s'imposent à tous, et notamment aux plus forts, pour empêcher chacun de nuire au bien commun.

Théoriquement, c'est une sacrée bonne idée : **créer une puissance publique plus forte que le plus fort d'entre nous, pour empêcher les forts de dominer arbitrairement (injustement) les faibles**, et pour servir le bien commun (les intérêts de tous), ça devrait bien fonctionner.

Ce « **contrat social** » — **pacte passé entre des personnes qui estiment avoir besoin d'être représentés** — fixe les règles de la représentation, il **fait émerger** des « représentants ».

**Attention !** À ce moment précis de la réflexion se joue un drame, une erreur profonde dont les conséquences sont catastrophiques pour toute l'humanité : **le contrat social n'est PAS passé entre le peuple et ses représentants, mais entre les citoyens du peuple exclusivement**, à un moment où les représentants n'existent pas encore. C'est le contrat social qui va faire naître les représentants, donc les représentants ne sont PAS parties au contrat social, **surtout pas**. On y reviendra bientôt, dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable**. consacrée au processus constituant.

En gros, la constitution nous sert à dire **comment nous voulons être représentés** : voulons-nous des représentants qui soient nos serviteurs ou bien nos maîtres ? Comment allons-nous désigner nos représentants : élections et/ou tirage au sort ? Quels modes de scrutin ? Quels mandats ? Comment les représentants (tous les pouvoirs) vont-ils être contrôlés en cours de mandat ? Quelle puissance politique (quelle souveraineté) nous est conférée (à nous, les citoyens représentés) en opposition ou en complémentarité avec la puissance des représentants ? Comment sont répartis les différents pouvoirs ? Comment sera révisée la constitution ? Tout ça se décide dans la constitution.

Ces « règles de la représentation » ont une FORCE JURIDIQUE immense (1), ce qui fait qu'elles présentent un ENJEU POLITIQUE vital (2) pour la liberté et la justice :

## 1) FORCE JURIDIQUE de la constitution

Pourquoi la constitution est-elle si importante ?

*La constitution* est au sommet de la pyramide des normes obligatoires, tout en haut de l'état de droit, c'est la loi supérieure à toutes les autres ; on l'appelle parfois *le droit du droit* : elle dit comment doit être écrit (et appliqué) le droit.

Pour notre vie quotidienne, son importance est considérable :

a) Toutes LES PERSONNES porteuses d'un pouvoir sont soumis à la constitution :

- La police obéit à la constitution.
- L'armée obéit à la constitution.
- Les juges, les avocats, les huissiers, les gardiens de prison obéissent à la constitution.
- Le président de la République, les ministres, les préfets, les maires et les parlementaires, tous ceux qui nous servent obéissent à la constitution.
- Tous les fonctionnaires, tous les pouvoirs en place (et toutes les décisions qu'ils prennent pour nous servir) doivent respecter la constitution.

b) Toutes LES RÈGLES ET DÉCISIONS doivent être conformes à la constitution :

- toutes les lois doivent respecter la constitution,
- tous les règlements (décrets, arrêtés, ordonnances...) doivent respecter la constitution,
- tous les actes et jugements doivent respecter la constitution,
- tous les traités doivent respecter la constitution...

On voit là que ce texte est véritablement essentiel, à la fois pour ceux qui veulent prendre le pouvoir et pour ceux qui veulent s'en protéger : tous les pouvoirs publics, c'est-à-dire ceux qui ont le monopole de l'usage de la force et des armes, obéissent tous à la Constitution, ainsi que toutes les règles de droit... Nous sommes donc complètement fous de nous en désintéresser.

c) Mais attention aux « experts » constitutionnels :

**Attention** : les juristes (les notables dont le droit est le métier : juges, professeurs de droit public...) se sont approprié l'autorité sur la constitution (en disant « nous sommes les seuls à pouvoir dire valablement ce qui a été, ce qui doit être, ce qui peut être, et ce qui ne peut pas être... en matière de constitution), **mais je prétends que LES JURISTES SONT ILLÉGITIMES À S'ARROGER LE MONOPOLE DU SAVOIR CONSTITUANT (comme si la constitution n'était qu'un simple objet technique) : la constitution est si haut placée que ce n'est plus du droit, c'est de la politique ; ce texte est si important qu'il ne doit absolument pas être capté par des techniciens, par des experts : ce texte appartient par nature au peuple qui accepte de s'y soumettre**, au peuple en personne qui est le seul qui soit à la fois apte et légitime pour l'écrire et le faire respecter. Et c'est au peuple de se faire respecter comme tel : comme le seul acteur constituant acceptable. **La constitution n'est pas un texte juridique mais politique.**

## 2) ENJEUX POLITIQUES de la constitution

Mais ce n'est pas tout ; voyez ci-après tous **les trésors d'émancipation que pourrait renfermer la constitution, et aussi bien tout au contraire (suivant qui l'écrit) tous les rouages d'aliénation qu'elle renferme aujourd'hui**, concrètement, matériellement, pragmatiquement — tout ça n'a rien de théorique ou de virtuel, c'est du droit positif, de la réalité contraignante, de la liberté ou de l'oppression selon le cas :

1. C'est dans la constitution que **le pouvoir exécutif peut « déclarer la guerre » sans demander la permission** (par référendum) à ceux qui font la faire.
2. C'est dans la constitution que **les élus n'ont PAS de comptes à rendre**, et qu'ils peuvent donc mentir, voler, tricher, et même parfois trahir au dernier degré sans jamais être sanctionnés,
3. C'est dans la constitution que **les élus ne sont PAS révocables** en cas de faute, politique ou autre,
4. C'est dans la constitution qu'est défini **le mandat** (la mission, la charge) des représentants : vont-ils être **nos maîtres** (et tout voter à notre place sans jamais nous consulter, comme aujourd'hui) ? Ou bien vont-ils être **nos serviteurs** (en nous préparant les lois, mais en nous laissant ensuite les voter nous-mêmes ?
5. C'est dans la constitution que **les mandats ne sont PAS courts, que les mandats sont renouvelables, que les mandats sont cumulables** (et tout ça va produire des professionnels de la politique, une caste de politiciens, accros au pouvoir plutôt qu'intéressés au bien commun),
6. C'est dans la constitution que **nous ne pouvons PAS choisir librement nos candidats** aux élections et que nous sommes obligés de choisir parmi les canailles imposées par les partis (et leurs parrains mafieux) : voyez le scandale du parrainage obligatoire par 500 élus pour devenir soi-même élu,
7. C'est dans la constitution que nous est imposé le **mode de scrutin** humiliant uninominal majoritaire à deux tours, au lieu du jugement majoritaire ou du scrutin à points,
8. C'est dans la constitution que **les représentants ont le droit extravagant d'écrire eux-mêmes le code électoral** : le découpage des circonscriptions (ce qu'on appelle le « charcutage électoral »), l'utilisation de machines à voter (opaques et invérifiables), la possibilité du vote par correspondance (lieu des pires fraudes massives), le décompte des voix par le gouvernement majoritaire, l'obligation d'un parrainage mafieux (parrainage non anonyme et donc exposé aux pires pressions occultes) des candidats par 500 élus, etc., c'est donc dans la constitution qu'est prévue cette folie que ce sont les élus qui fixent eux-mêmes les règles de l'élection,
9. C'est dans la constitution que **les représentants sont ÉLUS et à l'abri de tout contrôle citoyen**, ce qui entraîne la formation des **partis** et la **professionnalisation de la politique**, (au lieu d'être tirés au sort et contrôlés/révocables à tout moment, ce qui garantirait la rotation des charges et l'amateurisme politique propre à la vraie démocratie),
10. C'est dans la constitution que **les citoyens n'ont aucun moyen de se défendre eux-mêmes** contre leurs représentants s'ils votent des lois scélérates,

11. C'est dans la constitution qu'est programmée **L'IMPUISSANCE POLITIQUE du peuple, l'infantilisation des citoyens**, traités comme des **incapables** politiques, ne pouvant rigoureusement rien décider eux-mêmes,
12. C'est dans la constitution que **les représentants peuvent modifier eux-mêmes la constitution**, et même (pire encore) de réviser la constitution **sans référendum**,
13. C'est dans la constitution que les **mandats impératifs** (l'obligation de respecter ses promesses de campagne) sont carrément **interdits**, au lieu d'être la règle normale,
14. C'est dans la constitution que **les repris de justice ne sont PAS exclus à vie de la candidature** aux élections et qu'ils peuvent s'y représenter librement,
15. C'est dans la constitution que le **vote blanc** — qui est un vote de protestation globale pour dire « rentrez tous chez vous, je vous trouve tous nuls, je veux d'autres candidats » — n'est PAS respecté et qu'il est même carrément mélangé avec les votes nuls (quel symbole, quel mépris !),
16. C'est dans la constitution que **les parlementaires fixent eux-mêmes leur salaire, leurs impôts et leurs privilèges exorbitants** (chômage, retraite, gratuités, exemptions, etc.), et plus largement, c'est aussi dans la constitution que les élus peuvent être eux-mêmes à l'abri des lois qu'ils imposent aux autres,
17. C'est dans la constitution que les pouvoirs ne sont PAS séparés et que **l'exécutif s'appelle « gouvernement »** — changement de nom stratégique qui justifie ensuite, mais illégitimement, sa scandaleuse toute-puissance,
18. C'est dans la constitution que **l'exécutif peut écrire des lois** : les « lois » émises par l'exécutif portent un nom spécial (les « règlements »), mais on se fiche de cette étiquette fallacieuse : la séparation des pouvoirs, essentielle, c'est l'interdiction pour celui qui contrôle la force publique, la police, l'armée, de produire lui-même les règles qu'il est chargé d'appliquer : le « **pouvoir réglementaire** » est DONC une scandaleuse confusion des pouvoirs, ultra dangereuse pour les libertés publiques. Et c'est dans la constitution que c'est programmé,
19. C'est dans la constitution que l'indispensable **RIC** référendum d'initiative populaire n'est PAS prévu,
20. C'est dans la constitution que **la monnaie n'est PAS publique, et donc que la monnaie a pu devenir PRIVÉE**, et que sont donc rendu possibles à la fois :
  - le **chantage quotidien** des usuriers (chantage à la dette, universelle) pour détruire l'État-Providence (tous les services publics et toutes les institutions de solidarité qui ne peuvent plus être financés par un État inutilement ruiné)
  - mais aussi la **captation de l'impôt** par les mêmes usuriers qui perçoivent des fortunes de la part de l'État au titre des « **intérêts de la dette publique** » (revenus illégitimes, sans cause : ce que les riches autrefois payaient en impôts, ils ne le paient plus : ils le **prêtent** désormais !, et il faut donc le leur **rendre** ! et en plus **avec intérêts** !!... Alors que normalement, en démocratie, seuls les riches paient des impôts : là, faute de constitution, c'est l'inverse !),
  - et même le **coup d'État** bancaire actuel (où les patrons de banques, au lieu d'être emprisonnés pour faillite frauduleuse, se retrouvent carrément à la tête des gouvernements ! Les usuriers sont ainsi progressivement devenus les maîtres de la terre entière), **dans une bonne constitution, la monnaie et le crédit devraient être des services publics sous contrôle citoyen et sans but lucratif**,

21. C'est dans la constitution que **les médias et les journalistes ne sont PAS protégés contre l'appropriation** / concentration par les 1‰ (un pour mille, 1 pour 5 millions en fait) les plus riches, c'est la constitution qui permet que TOUS les journaux du pays France soient désormais sous le contrôle de 8 milliardaires,
22. C'est dans la constitution que **les médias ne sont PAS affectés à la remontée de l'information depuis le peuple**, et qu'ils peuvent donc servir d'outil de formatage à sens unique, de propagande : l'info descend ainsi de haut en bas, toujours dans le même sens, vers le peuple à qui on ne donne aucun droit sérieux de parler sur les ondes,
23. C'est dans la constitution française qu'est **permis cet abus de droit** scandaleux, pour les élus, de **transférer la souveraineté populaire** (qui ne leur appartient pourtant absolument PAS) à **des organes hors contrôle en intégrant la constitution européenne dans la constitution française** (c'est-à-dire en construisant un 2<sup>ème</sup> mur d'enceinte, international, autour des murs de la première prison, nationale), et de le faire **sans référendum (et même contre un référendum contraire, comme en 2008 contre 2005)**,
24. C'est dans la constitution (européenne) que **l'État ne peut PAS créer gratuitement la monnaie permanente** dont il a besoin pour financer les investissements et les services publics, et c'est DONC dans la constitution (européenne) que **l'État est rendu prisonnier des marchés financiers** (c'est-à-dire, en fait, des quelques propriétaires des grandes banques mondiales) sous le joug des intérêts arbitraires d'une dette publique non nécessaire et ruineuse,
25. C'est même dans la constitution (européenne) qu'est **fixée définitivement et irrévocablement une politique monétaire antisociale qui nous impose un chômage de masse systémique** — lui aussi évidemment non nécessaire et ruineux — (ainsi que les bas salaires et la docilité des salariés qui vont avec) en imposant la seule lutte contre **l'inflation comme priorité absolue** à une Banque centrale « indépendante » (indépendante de nos votes, surtout), et **lutter contre l'inflation, ça se paie en chômage**,
26. C'est encore dans la constitution (européenne) qu'est **imposé le révoltant libre-échange** (mise en concurrence de nos travailleurs avec ceux de pays esclavagistes dont la « compétitivité » est inaccessible) et le chômage, les bas salaires, la désindustrialisation, le déficit monstrueux de la balance commerciale, la dépendance, l'endettement explosif et l'appauvrissement général qui vont avec,
27. C'est encore dans la constitution (européenne) qu'est imposée **la libre circulation des capitaux et les honteuses délocalisations / désindustrialisations** qui en découlent forcément (et le chômage et les bas salaires qui vont avec),
28. C'est finalement dans la constitution (européenne) que sont imposés **les bas salaires, « grâce » au chômage et à la précarité systémique** imposés par les institutions ci-dessus.
29. Et comme par hasard (une coïncidence, sans doute), les multinationales et les banques, moins bêtes que nous, ça c'est bien clair, écrivent elles-mêmes (ou font écrire par leur armée de juristes prostitués) l'anticonstitution (européenne) !

Ce dernier point est un indice très important de notre sottise populaire, je trouve.

Pour résumer, je dirais que ceux qui prétendent que « la constitution n'a pas d'importance » sont soit ignorants ou idiots, soit complices ; ils se trompent ou ils nous trompent.

ENJEUX POLITIQUES de la CONSTITUTION (C°)	
1	C'est dans la C° que <b>le pouvoir exécutif peut « déclarer la guerre » sans demander la permission</b> (par référendum) à ceux qui font la faire.
2	C'est dans la C° que <b>les élus n'ont PAS de comptes à rendre</b> ,
3	C'est dans la C° que <b>les élus ne sont PAS révocables</b> ,
4	C'est dans la C° qu'est défini <b>le mandat</b> (la mission, la charge) des représentants : vont-ils être <b>nos maîtres</b> ou bien vont-ils être <b>nos serviteurs</b> ?
5	C'est dans la C° que <b>les mandats ne sont PAS courts, que les mandats sont renouvelables</b> , et que <b>les mandats sont cumulables</b> ,
6	C'est dans la C° que <b>nous ne pouvons PAS choisir librement nos candidats</b> aux élections et que nous sommes obligés de choisir parmi des canailles imposées,
7	C'est dans la C° que nous est imposé le <b>mode de scrutin</b> humiliant uninominal majoritaire à deux tours, au lieu du jugement majoritaire ou du scrutin à points,
8	C'est dans la C° que <b>les représentants ont le droit extravagant d'écrire eux-mêmes le code électoral</b> ,
9	C'est dans la C° que <b>les représentants sont ÉLUS et à l'abri de tout contrôle citoyen</b> , ce qui entraîne la formation des <b>partis</b> et la <b>profession-nalisation de la politique</b> , (au lieu d'être tirés au sort et contrôlés/révocables),
10	C'est dans la C° que <b>les citoyens n'ont aucun moyen de se défendre eux-mêmes</b> contre leurs représentants s'ils votent des lois scélérates,
11	C'est dans la C° qu'est programmée <b>L'IMPUISSANCE POLITIQUE du peuple, l'infantilisation des citoyens</b> , traités comme des <b>incapables</b> politiques, ne pouvant rigoureusement rien décider eux-mêmes,
12	C'est dans la C° que <b>les représentants peuvent modifier eux-mêmes la C°</b> , et même (pire encore) de réviser la C° <b>sans référendum</b> ,
13	C'est dans la C° que les <b>mandats impératifs</b> (l'obligation de respecter ses promesses de campagne) sont carrément <b>interdits</b> , au lieu d'être la règle normale,
14	C'est dans la C° que <b>les repris de justice ne sont PAS exclus à vie de la candidature</b> aux élections et qu'ils peuvent s'y représenter librement,
15	C'est dans la C° que le <b>vote blanc</b> — qui est un vote de protestation globale — n'est PAS respecté et qu'il est même carrément mélangé avec les votes nuls,
16	C'est dans la C° que <b>les parlementaires fixent eux-mêmes leur salaire, leurs impôts et leurs privilèges exorbitants</b> , et plus largement, c'est aussi dans la C° que les élus peuvent être eux-mêmes à l'abri des lois qu'ils nous imposent,
17	C'est dans la C° que les pouvoirs ne sont PAS séparés et que <b>l'exécutif s'appelle « gouvernement »</b> ,
18	C'est dans la C° que <b>l'exécutif peut écrire des lois</b> : le « <b>pouvoir réglementaire</b> » est une scandaleuse confusion des pouvoirs, dangereuse pour les libertés publiques,
19	C'est dans la C° que l'indispensable <b>RIC</b> référendum d'initiative populaire n'est PAS prévu, ni aucune liste des services publics et bien communs rendus inaliénables,
20	C'est dans la C° que <b>la monnaie n'est PAS publique, et donc que la monnaie a pu devenir PRIVÉE</b> : dans une <b>bonne C°, la monnaie et le crédit devraient être des services publics sous contrôle citoyen et sans but lucratif</b> ,
21	C'est dans la C° que <b>les médias et les journalistes ne sont PAS protégés contre l'appropriation</b> / concentration par les plus riches, ,
22	C'est dans la C° que <b>les médias ne sont PAS affectés à la remontée de l'information depuis le peuple</b> ,
23	C'est dans la C° française qu'est <b>permis cet abus de droit</b> scandaleux où les élus <b>transfèrent la souveraineté populaire</b> (qui ne leur appartient pourtant PAS) à <b>des organes hors contrôle (en UE)</b> ,
24	C'est dans la C° (européenne) que <b>l'État ne peut PAS créer gratuitement la monnaie permanente</b> dont il a besoin pour financer les investissements et les services publics, et <b>DONC que l'État est rendu prisonnier des marchés</b>
25	C'est dans la C° (européenne) qu'est <b>fixée définitivement et irrévocablement une politique monétaire antisociale qui nous impose un chômage de masse systémique</b> (+ bas salaires et docilité) en imposant la seule lutte contre <b>absolue</b> à une Banque centrale irresponsable,
26	C'est encore dans la C° (européenne) qu'est <b>imposé le révoltant libre-échange</b> et ses csqs : chômage, bas salaires, désindustrialisation, déficit monstrueux de la balance commerciale, dépendance, endettement explosif et appauvrissement général,
27	C'est encore dans la C° (européenne) qu'est imposée <b>la libre circulation des capitaux et les délocalisations / désindustrialisations</b> qui en découlent forcément (+ chômage et bas salaires),
28	C'est finalement dans la C° (européenne) que sont imposés <b>les bas salaires, grâce au chômage et à la précarité systémique, outils terroristes</b> imposés par les institutions.
29	Les multinationales et les banques, moins bêtes que nous, écrivent elles-mêmes l'antiC° (européenne).